

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel portant nomination d'un Interne à l'Hôpital.
Arrêté ministériel portant nomination d'un Interne à l'Hôpital.

VARIÉTÉS :

Binot Paulmier de Gonnevillle, par Marcel-A. Hérubel.
La maladie de la pomme de terre, par Loudinières.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu les propositions de M. le Maire, Président de la Commission Administrative de l'Hôpital ;
Vu la délibération, en date du 10 août 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Clément Félix, étudiant à la Faculté de Médecine de Montpellier, est nommé Interne, à titre provisoire, à l'Hôpital de Monaco.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté, qui aura son effet à partir du 16 août 1927.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-deux août mil neuf cent vingt-sept.

Pr le Ministre d'Etat,

Le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics,

BUTAVAND.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu les propositions de M. le Maire, Président de la Commission Administrative de l'Hôpital ;
Vu la délibération, en date du 10 août 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Armarez Henry, étudiant à la Faculté de Médecine de Montpellier, est nommé Interne, à titre provisoire, à l'Hôpital de Monaco.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté, qui aura son effet à partir du 1^{er} septembre 1927.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-deux août mil neuf cent vingt-sept.

Pr le Ministre d'Etat,

Le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics,

BUTAVAND.

VARIÉTÉS

BINOT PAULMIER DE GONNEVILLE

Dans la seconde moitié du xv^e siècle, une ardente curiosité arrachait nos navigateurs à leurs ports et les entraînait à la découverte de pays merveilleux. L'intérêt y jouait un rôle et les « conquistadors » en puissance rêvaient de navires remplis, au retour, d'objets précieux dont ils tireraient fortune. Cette soif d'aventures et de richesses n'était pas aveugle. D'abord, elle n'agitait guère que les gens de mer, tous connaissant bien leur métier. Ensuite, un projet précis présidait toujours à l'organisation d'un voyage. Enfin, il y avait des commanditaires qui participaient de leurs deniers aux expéditions. Tout cela dans un petit monde fermé, cachottier, isolé même, au demeurant actif et, pour employer un mot à la mode, compétent.

Un port particulièrement représentatif de la Normandie et de la France à cette époque : c'est Honfleur. Dans ce port, se détache, bien en relief, un homme qu'on ne saurait, certes, placer à côté des plus grands marins, mais dont le nom mérite d'être connu du public : Binot Paulmier, capitaine de Gonnevillle, de la famille seigneuriale de Buschet.

Il appartenait à la Confrérie des Marins de Honfleur, en qui Garcia Ferrande, le célèbre hydrographe, saluait « les plus habiles pilotes du Royaume » : Cette Confrérie, fondée en 1457, avait déployé, en maintes circonstances, hardiesse et intelligence. Un exemple : dès qu'elle entendit parler des voyages, déjà anciens, de Marco Polo, elle décida de se procurer le livre du fameux vénitien, et l'amiral Malet de Gravelle le fit copier. Les Indes étaient pour elle une obsession. Or, en 1501 ou 1502, Binot Paulmier, de passage à Lisbonne, la grande métropole occidentale, contemplait avec un œil d'envie les marchandises de prix qui s'entassaient sur les quais : poivre, canelle, muscade, camphre, indigo, bois de teinture, perles, etc. Rappelons qu'en 1498, soit six ans après la première expédition de Christophe Colomb en Amérique, Vasco de Gama avait doublé le cap de Bonne-Espérance, et trouvé la route maritime des Indes.

Paulmier de Gonnevillle se laissa, comme les autres, prendre au mirage de ce nom prestigieux. De retour chez lui, il s'enquit de commanditaires — huit exactement, tous Houfleurais — embaucha soixante gaillards déterminés et arma un petit voilier de cent vingt tonneaux, *l'Espoir*.

Il assumait le commandement, assisté de deux « conseils-armateurs », Andrieu de La Mare et Antoine Thiéry, et de deux pilotes portugais, qui étaient allés naguère à Calicut, Diogo Cohinto et Bastian Moura. Un dessinateur-cartographe, Nicolle Le Febvre, avait pris place à bord.

Le 24 juin 1503, après une messe de communion générale à Notre-Dame-des-Vases, on hissa les voiles, et *l'Espoir* sortit de Honfleur. Les Indes — spécialement Cochin et Calicut — étaient, je le répète, le but du voyage. Eh bien ! savez-vous où le navire aborda?... Au Brésil !

Rares sont les relations de voyages de nos hardis marins du passé. Ils gardaient jalousement le secret de leurs routes et de leurs affaires pour évincer des concurrents importuns et ne point éveiller l'attention des Espagnols et des Portugais, maîtres officiels des terres découvertes et à découvrir. Par un heureux hasard, je veux dire un procès intenté par la famille Paulmier — le compte rendu authentique du voyage « ès nouvelles terres des Indes », déposé à l'Amirauté de Rouen, fut porté en justice. Il a été conservé, et d'avezac, en 1869, l'a publié.

Selon les instructions des pilotes, l'on gouverna au Sud à partir du Cap Vert. L'on atteignit les parages du Cap de Bonne-Espérance. A ce moment, une épouvantable tempête entraîna le navire en plein Atlantique et durant de longs jours, le poussa vers le Nord-Ouest. Gonnevillle décida de continuer dans cette direction. Le 6 janvier 1504, la terre était en vue et *l'Espoir* entra dans l'estuaire d'une rivière « quasiment comme l'Orne » : c'était le Rio San Francisco do Sul. Les sauvages avaient des mœurs douces et hospitalières. Ils appartenaient à la tribu des Garijos et occupaient le pays compris entre le 24° et le 30° latitude Sud, c'est-à-dire les provinces actuelles du Parana, de Santa Catharina et du Rio Grande. Leur chef, nommé Arosca, échangea avec empressement, contre des miroirs, de la verrerie et la pacotille courante à cette époque, « des racines à teindre » et des pelletteries. Gonnevillle séjourna six mois dans ce pays qu'il baptisa « Indes méridionales ». Le jour de Pâques, il éleva une croix de 35 pieds. L'on y inscrivit les noms du Pape, du roi de France, de l'amiral de Gravelle et de tous les membres de l'équipage. Nicolle Le Febvre composa, en l'honneur du commandant, de ses compagnons, de la race normande et des sauvages eux-mêmes, ce deuzain numbral :

Hic sacra Palmarius posuit Gonvillla Binotus

Grex socius pariter Neustraque progenies.

Comptez : vous trouverez un M, trois C,

trois L, un X, sept V ou U, neuf I, soit 1.000 plus 300 plus 150 plus 10 plus 35 plus 9 : 1504.

Arosca, séduit par la civilisation que représentaient les Honfleurais, confia son fils Essoméricq à Gonnevillle, à la condition que celui-ci le ramènerait. Dès qu'Essoméricq, accompagné de son mentor Namoa, fut embarqué, *l'Espoir* leva l'ancre, le 3 juillet 1504. Malheureusement, la provision d'eau du bord s'étant corrompue, une épidémie mit à mal l'équipage et Namoa mourut. Force fut de chercher une aiguade. On en trouva une à cent lieues au sud de Bahia. Reçus à coups de flèches par les indigènes, nos marins remontèrent à Bahia. Là, ils purent compléter leur cargaison et réparer leur navire.

De nouveau en mer, ils abordent à l'île Fernan de Noronha et cinglent vers la France. Le 7 mai 1505, alors que *l'Espoir* est en vue de Guernesey, il est attaqué par le corsaire Edward Blount, de Plymouth, et par le Breton Fortin. Gonnevillle refuse de se rendre, jette son bateau à la côte et le coule. Le 20 du même mois, il rentre à Honfleur avec trente et un survivants et le jeune Essoméricq. Ainsi se termine par un naufrage cette héroïque aventure.

Binot Paulmier de Gonnevillle n'a pas foulé le premier, le sol du Brésil. Lui-même le reconnaît. Parlant de ce pays, il déclare, dans son journal que « depuis aucune années en ça (c'est-à-dire 1503), les Dieppois et les Malouins et autres Normands et Bretons vont quérir du bois à teindre en rouge, coton, guenons, perroquets et autres denrées. » Précisons que l'expression : autres Bretons désigne des marins de Saint-Pol-de-Léon. L'affirmation de Paulmier est corroborée par les indigènes brésiliens, qui, en 1500, apprirent au Portugais Alvarez Cabral que, de temps en temps, ils voyaient arriver, sur des navires comme le sien, des hommes habillés comme lui, mais portant des barbes rousses.

La découverte du Brésil, au xv^e siècle, par nos compatriotes normands et bretons, puis, en 1500, par les Portugais, est certaine. Quant aux régions où Gonnevillle a pris pied, il n'est pas douteux qu'elles étaient, avant lui, inconnues : on peut dire que le capitaine honfleurais, « découvrit le Brésil du Sud — au-dessous du tropique du Capricorne. Au reste, des Honfleurais, à partir de 1525, s'établirent dans la baie de Rio, d'où ils expédiaient des bois du Brésil, du poyvre et autres marchandises ». Le trafic, il est vrai, s'arrêta en 1550, parce que nos armateurs s'intéressaient surtout aux Antilles.

Elle est détruite, la croix plantée en 1504, le jour de Pâques, sur la rive du Rio San Francisco do Sul. Mais, l'événement dont elle était le symbole ne doit pas tomber dans l'oubli. La renommée de Binot Paulmier de Gonnevillle dépasse les limites de Honfleur et de la Normandie : elle est française.

MARCEL-A. HERUBEL,
de l'Académie de Marine, Lauréat de l'Institut.

LA MALADIE DE LA POMME DE TERRE

*Sa nature. — Sa manifestation.
Ses ravages. — Son traitement.*

La maladie de la pomme de terre, affection parasitaire produite par un champignon microscopique, le *phytophthora infestans*, n'est bien

connue dans ses caractères que depuis une trentaine d'années. Elle fait, chaque année, des ravages énormes là où l'on ne prend pas de précautions pour en prévenir ou en arrêter le développement que favorise la chaleur humide.

La maladie atteint les feuilles, les tiges et, enfin, les tubercules. Les premiers signes sont de petites taches jaunes qui apparaissent sur les feuilles. Ces petites taches s'agrandissent rapidement surtout si les conditions météorologiques sont favorables : elles brunissent. Les parties atteintes ne tardent pas à se dessécher et à se recroqueviller. Le feuillage apparaît comme grillé. Sur la face intérieure des feuilles, on peut généralement constater une sorte d'aurole blanchâtre encerclant les taches. Du feuillage, l'affection parasitaire descend dans les tiges et des tiges dans les tubercules. Il peut aussi se faire que ceux-ci soient directement attaqués par les spores du phytophthora que la pluie a détachés des feuilles et entraînés dans la terre. Le premier dommage causé par la maladie est d'enlever à la plante sa vigueur et le second de déterminer parfois la pourriture du tubercule, dont l'état se révèle par le développement à sa surface de taches brunes.

On connaît l'action anticryptogamique des sels de cuivre. Cette action, nettement établie par les heureux résultats de l'application des bouillies cupriques aux vignes menacées par le mildiou, est utilisée avec non moins d'efficacité contre le phytophthora de la pomme de terre. On l'emploie à cet effet depuis 1888. Répandus à temps sur les feuilles, les sels de cuivre tuent les spores du parasite au moment de sa germination. Les bouillies cupriques recommandées sont les mêmes que celles appliquées au traitement de la vigne : la bouillie bordelaise notamment à laquelle, pour donner plus d'adhérence, on ajoute, dans le traitement du phytophthora, deux litres de mélasse par hectolitre et qu'on appelle alors bouillie sucrée.

La pulvérisation est faite à l'aide de pulvérisateurs à dos d'homme ou à traction. L'homme avec son appareil sur le dos, le travail étant exécuté consciencieusement, ne peut guère traiter plus de quarante ares par jour. Avec un pulvérisateur à traction, pour cinq rangs de pommes de terre on peut traiter dans la journée de sept à huit hectares et de dix à douze avec un appareil travaillant sur sept rangs. Les jets du pulvérisateur doivent être envoyés les uns sur la face intérieure des feuilles, les autres sur la face supérieure.

À quel moment les pulvérisations doivent-elles être pratiquées ? Pour la maladie de la pomme de terre, comme celle de la vigne, les sels cupriques sont d'autant plus efficaces qu'ils sont appliqués préventivement.

Dans les régions où la maladie est rare, on peut ne recourir aux pulvérisations que dès son apparition, mais il n'en doit pas être de même dans les régions où le phytophthora est fréquemment observé et où il est, en quelque sorte, à l'état endémique. Les pommes de terre doivent y être traitées avant toute manifestation de l'infection. Le moment le plus favorable au premier traitement est celui où les plantes commencent à devenir touffues, soit un assez long temps avant que celles d'une même rangée entremêlent leurs feuilles. Un second traitement interviendra

trois ou quatre semaines après et, dans les années très favorables à la maladie, sera suivi d'un troisième, deux ou trois semaines plus tard. La quantité de liquide varie naturellement avec l'état de développement du feuillage. On peut l'estimer à douze, ou quinze hectolitres à l'hectare lorsque ce développement est complet.

Aucune des variétés de pommes de terre ne peut résister à la maladie et toutes, sans distinction, doivent être traitées, une fois atteintes.

On a remarqué que les spores ne peuvent guère pénétrer une épaisseur de terre de dix centimètres. De là, la recommandation de butter le pied des plantes au moment qui précède quelque peu la floraison. Mais il ne faut pas perdre de vue que les tubercules sont la plupart du temps contaminés par les tiges et s'autoriser du buttage pour négliger les pulvérisations.

Lorsque la maladie s'est manifestée dans une culture de pommes de terre, l'arrachage des tubercules demande quelques précautions. Il ne faut pas, au cours de l'opération, s'exposer à favoriser l'infection des tubercules restés sains, par les spores que portent les tiges et les feuilles. Le mieux est de couper les fanes un peu avant l'arrachage, de les réunir en un tas et de les brûler. Il est bon, aussi, de ne faire la récolte des tubercules que par temps sec et, au besoin, de la différer jusqu'à l'extrême limite.

Les tubercules servant à la plantation ne doivent jamais provenir d'une culture où la maladie s'est manifestée. On a conseillé, pour détruire le parasite qui pourrait se trouver dans les tubercules de semence, de chauffer ceux-ci à la température de 40° pendant deux heures. Le champignon est tué sans que les bourgeons des tubercules soient le moins du monde altérés, leur rapidité d'évolution étant même accentuée. Malheureusement ce procédé de désinfection est d'application bien difficile dans la pratique agricole courante. Aussi peut-on se contenter d'une sélection attentive des tubercules de semences.

LOUDINIÈRES.
Professeur d'Agriculture.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 22 août 1927, enregistré, le nommé VALENTIN (Albert), 19 ans, ancien garçon de salle à l'hôtel Cosmopolite, rue de la Turbie, à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 18 octobre 1927, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de voies de fait légères et trouble à la tranquillité publique — contravention prévue et punie par les articles 152 et 191 de l'Ordonnance Souveraine du 6 juin 1867, sur la police générale, et déférée à la juridiction correctionnelle par application de l'article 26 n° 2 du Code de procédure pénale sur la connexité.

Pour extrait :
P. le Procureur Général,
HENRI GARD, Premier Substitut Général.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 19 avril 1927, enregistré, M. LABORDE Henri-Julien a cédé à M. DELAITRE Georges la part, soit la moitié, lui appartenant dans le fonds de commerce de couture, hautes nouveautés, confection, exploité à Monte-Carlo, avenue de la Madone, Winter-Palace, connu sous le nom commercial de *Denise Mars*.
Avis est donné aux créanciers de M. Laborde, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur, au fonds vendu.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée
De Nice à Belfort
par la route des Alpes et du Jura

Profitez de vos vacances pour parcourir la route des Alpes et du Jura. Les touristes qui ont effectué cette belle randonnée en conservent le meilleur souvenir et ne cessent d'en vanter le charme.
De Nice, les autocars P.-L.-M. conduisent, en effet, à Belfort en traversant les sites réputés et les grands centres d'excursions de la région : par Barcelonnette, Briançon, le Col du Lautaret, Grenoble, Saint-Pierre de Chartreuse, Aix-les-Bains, Annecy, Combloux, ils mènent vers Chamonix, Genève, Besançon.
Du Lautaret, on peut également atteindre Chamonix par le col du Galibier, Saint-Jean-de-Maurienne, Albertville et les gorges de l'Arly.
Confortablement installé dans un fauteuil Pullman, le voyageur monte et descend les pentes, coupe forêts et pâturages, franchit les cols ouverts sur des panoramas de glaciers et de lointains, passe à proximité des hauts sommets. Tout cela procure les plus belles impressions de montagne que l'on puisse rêver.
L'excursion, au surplus, demande peu de temps ; elle se fait en 8 jours en passant par Grenoble, en 6 jours en passant par le col du Galibier et les gorges de l'Arly. Des services plus rapides permettent même d'aller de Nice à Chamonix ou vice versa en deux jours et demi.

MINERVA

Lire dans ce numéro : La vie politique, artistique, littéraire et sportive de la femme. — Les Enquêtes : Peut-on diminuer le nombre des abandons d'enfants. — Le goût des belles choses : Des modèles de broderie. — Notre double page de mode : Ce que l'on voit sur les plages à la mode. — L'Education financière de la femme. — Les grandes vedettes du cinéma : Une danseuse à l'écran : M^{lle} Alexiane. — Le Courrier des lectrices — Conseils et recettes utiles. — Notes de studios. — Les Contes de Minerva. — Un grand roman d'amour et de haine : *La Mariée Noire*, par M^{me} Jean Moura (2^e prix Minerva). — Un grand Référendum : Concours des Princesses françaises.
En vente partout. Prix : 1 franc.
F. FOUSSARIGUES, Directeur général.
11^{bis}, Rue Keppler. — PARIS.

Le Cachet de Paris

Journal de modes mensuel, exclusivement parisien, vingtième année. Tarif des abonnements, avec un patron découpé par numéro et les suppléments en couleur, 4 planches aquarelles : France 50 fr. — Etranger 60 fr. — Recommandé 75 fr. On peut s'abonner et renouveler son abonnement par l'envoi d'un chèque postal (c. c. Paris 29-32) adressé à Gaudet et J. Métairie, éditeurs, 28, rue Bergère, Paris, (IX^e). — Prix de vente au numéro : France et Colonies : 6 fr. — Etranger 7 fr. En vente chez les principaux libraires.

Chemin de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les stations balnéaires, thermales et climatiques.

Toutes les gares des grands réseaux français délivrent en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, jusqu'au 30 septembre, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les principales stations balnéaires de la Côte d'Azur.
On peut également se procurer dans ces mêmes gares, du 20 août au 30 septembre, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits, d'avant et d'arrière-saison, pour les principales stations thermales et climatiques du réseau P. L. M.
Dans les deux cas, le voyage doit comporter un parcours simple d'au moins 300 kilomètres en 1^{re} et 2^e classes, d'au moins 500 kilomètres en 3^e classe. La réduction est de 25 % en 1^{re} classe, de 20 % en 2^e classe pour un trajet simple de 300 kilomètres, de 30 % en 1^{re} classe et de 25 % en 2^e classe pour un parcours simple de 600 kilomètres. Elle est de 20 % pour un parcours simple d'au moins 500 kilomètres en 3^e classe.
La validité des billets est de 33 jours. Pour les billets de stations balnéaires, elle peut être prolongée, 2 fois de 30 jours, moyennant un supplément de prix de 10 % pour chaque prolongation.
Aucune extension de validité n'est accordée pour les billets de stations thermales et climatiques.
En aucun cas, la validité des billets d'aller et retour individuels de stations balnéaires et de stations thermales et climatiques d'arrière-saison ne peut dépasser la date du 5 novembre.
D'autre part, les titulaires de billets délivrés dans les conditions qui précèdent doivent effectuer leur voyage de retour au plus tôt après un délai de 15 jours, compté du jour de départ, ce jour compris.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Les Services Automobiles P.-L.-M. relie la station de Saint-Nectaire aux gares de Clermont-Ferrand et d'Issoire.

Par la qualité de ses eaux, la station thermale de Saint-Nectaire s'est fait une renommée mondiale, les baigneurs y viennent, chaque année, plus nombreux.
Deux services quotidiens d'autocars P.-L.-M., en correspondance avec les trains de et pour Paris, Nîmes, Montpellier, Cette, Marseille, relient cette station, l'un, jusqu'au 30 septembre, à Clermont-Ferrand, l'autre, jusqu'au 25 septembre, à Issoire.
De Saint-Nectaire, les autocars P.-L.-M. mènent à Murols, au Lac Chambon, et au Mont-Dore et facilitent ainsi la visite de la région pour le plus grand agrément des baigneurs.
Les principales gares du réseau P.-L.-M. délivrent des billets directs pour Saint-Nectaire, Murols et le Mont-Dore. Ces billets permettent d'enregistrer, dès le point de départ, les bagages pour les trois stations précitées sans que le voyageur ait à s'en préoccuper à Clermont et à Issoire.

Les Annales

Dans le numéro des *Annales* du 1^{er} août, lire le commencement de la relation d'un voyage à travers l'Europe centrale, par M. Léon Pierre-Quint ; la suite des souvenirs de Paul Faure sur Edmond Rostand, des chroniques et des articles de Pierre Mac-Orlan, Henry Bidou, Yvonne Sarcey, M^{gr} Hersher, Benjamin Crémieux, Paul Souday, Georges Auric, Basler. M. Jacques Seydoux commente les Événements de Vienne et dépeint la situation de l'Autriche. On lira aussi la suite des leçons d'Yvette Guilbert et du *Miroir aux Alouettes*, le roman de Pierre Billotey. — *Les Annales* sont en vente partout. Le numéro ; 2 fr. 50. L'abonnement d'un an (24 n^{os}) 50 francs.

LISEZ JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques Pour le moins d'Argent dépensé
Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.
Envoi gratuit des notices explicatives.
HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

Chemins de Fer de Paris à Lyon et la Méditerranée

Améliorations apportées aux trains de voyageurs sur le réseau P.-L.-M.

Parmi les améliorations qui seront apportées aux trains de voyageurs sur le réseau P.-L.-M., en vue de la prochaine saison d'été, il convient de signaler :

La mise en circulation, jusqu'au 30 septembre, d'un express de jour toutes classes entre Lyon et la Bretagne :

Aller :

Lyon-Perrache.....	dép.	7h45
Nantes.....	arr.	18 42
Le Croisic.....	arr.	21 27

Retour :

Le Croisic.....	dép.	6h
Nantes.....	dép.	8 34
Lyon-Brotteaux.....	arr.	19 15
Lyon-Perrache.....	arr.	20

La mise en circulation, du 1^{er} juillet au 30 septembre, d'un express de jour toutes classes entre Paris, Bellegarde, Evian et Chambéry avec correspondance sur Annecy :

Aller :

Paris.....	dép.	8h30
Aix-les-Bains.....	arr.	18 13
Annecy.....	arr.	20 05
Chambéry.....	arr.	18 45
Bellegarde.....	arr.	18 30
Evian.....	arr.	21 02

Retour :

Evian.....	dép.	9h35
Annecy.....	dép.	11 22
Aix-les-Bains.....	dép.	12 47
Bellegarde.....	dép.	12 20
Chambéry.....	dép.	12 18
Paris.....	arr.	22 05

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Pour vos Voyages.

Les vacances approchent. Vous avez certainement, par la pensée, choisi la station où vous désiriez séjourner, mais la vie est si chère que vous vous demandez s'il vous sera possible d'y aller.

Ne connaissez-vous donc pas le moyen de voyager économiquement ? Prenez un billet d'aller et retour de famille à prix réduit. A partir de la 3^e personne une réduction importante vous est faite (50 % pour la 3^e personne, 75 % pour la 4^e personne et chacune des suivantes) et 3 personnes seulement sont tenues de voyager ensemble.

Désirez-vous excursionner dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne, les Cévennes ? Demandez alors une carte d'excursion de 15 ou 30 jours pour la région de votre choix. Les cartes permettent d'atteindre la zone d'excursion, d'y circuler librement et de revenir ensuite au point de départ.

Désirez-vous, au contraire, vous rendre sur une plage de la Côte d'Azur ou faire un séjour, d'avant ou d'arrière-saison, dans une station thermale ou climatique des Alpes, du Jura, des Cévennes, de l'Auvergne, du Morvan ? prenez un billet d'aller et retour individuel pour stations balnéaires, thermales et climatiques ; vous voyagerez aussi à bon compte.

MONTE CARLO
SAISON DE BAINS DE MER

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert toute la journée
à partir de 9 heures

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE

BUFFET DE 1^{er} ORDRE

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ETABLISSEMENT
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

**Comptoir National d'Escompte
DE PARIS**

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*
LA CONDAMINE : *25, Boulevard Albert I^{er}*
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert I^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Norvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55.

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.
 Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.
 Valeurs locales.
 Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change
pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi
et les dimanches jusqu'à midi.

*Toutes opérations de banque, de titres
et de bourse au comptant et à terme.*

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale : SPRING PALACE
33, boul. Princesse-Charlotte
MONTE-CARLO

**APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES**

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA FRANCE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont.
Capital social : 20 millions

LA CONCORDE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : **75 millions.** - Réserves : **25.850.000.**

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : **M. Edouard Cazalet.**

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =====

MONTE CARLO (Park-Palace). =====

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. =====

MENTON, 1, rue de Verdun. =====

*Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Étranger.*

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

LE PANORAMA

(9^e Année)

Le "PANORAMA", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Prix du numéro..... 1 franc.

Abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.

Prix spécial de l'abonnement pour nos lecteurs et abonnés..... 9 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France

Abonnez-vous pour profiter des primes nombreuses offertes **gratuitement** par le "PANORAMA".

A tout abonné qui lui procure **UN** abonnement, le "PANORAMA" envoie **gratuitement et franc de port**, un ouvrage appartenant à la superbe collection récemment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures sur bois.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
À ÉUNIES.

Comp^{te} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^{ie} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnet, Beausoleil.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 36613.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089, 58961.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 301649, 302553, 303098 à 303100, 303135, 303177, 306414, 308039, 311431, 312545, 312781, 313271 à 313273, 313405, 313610 à 313612, 315547, 316276, 317657, 319429, 319970, 321170 à 321173, 321194 à 321198, 321727, 329238, 334333, 334334, 335791, 335836, 336428, 337410, 337486, 339554, 339691, 343003, 343004, 346565, 347068, 348620, 348631

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38961.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38949.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 juin 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22356, 26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1927.